



Résumé des questions économiques et sociales: semaine n° 209 du 13 janvier 2025

AMIS / GUÉRET ET MONTLUÇON (ALLIER) "ON SE DEMANDE SI L'ENTREPRISE EXISTERA ENCORE À LA FIN DE L'ANNÉE", PAS D'ACCORD TROUVÉ AVEC LA DIRECTION !

Mardi 7 janvier, la direction du sous-traitant automobile Amis et les syndicats se réunissaient à Montluçon, dans l'Allier. Malgré plusieurs heures de négociations, aucune prime supra-légale ne sera versée aux 185 salariés de Guéret et d'Auvergne perdant leur emploi.

Après neuf heures de négociations, le délégué syndical ne cache pas sa déception. Mardi 7 janvier, une réunion portant sur l'avenir des 380 salariés de l'entreprise Amis avait lieu à Montluçon. Entre la direction et les représentants du personnel, deux points d'achoppement ont cristallisé les discussions : le nombre d'emplois à sauver, et le montant de l'indemnité compensatrice de licenciement. Les syndicats n'ont obtenu satisfaction sur aucun de ces deux sujets.

40 emplois supprimés à Guéret, 145 à Montluçon !

"Les quarante postes à Guéret sont supprimés, ça, c'est confirmé. Sur les 340 emplois de Montluçon, ils voulaient licencier 148 personnes. On a réussi à en sauver trois, ce qui donne finalement 145 travailleurs virés."

La fermeture du site de Guéret avait été annoncée en décembre dernier, quelques semaines après le placement en redressement judiciaire du sous-traitant automobile. Basé dans l'Allier et dans la Creuse, Amis, qui appartient au groupe Sifcor, fabrique des pignons, notamment pour Renault et Stellantis

En l'absence de repreneur, un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) a été proposé. "Ils gardent 195 salariés en Auvergne, mais au vu de l'activité, pour que la boîte soit viable, il en faudrait au moins 220, détaille le délégué syndical. Ils disent qu'ils vont faire appel à l'interim... On se demande si l'entreprise existera encore à la fin de l'année. Je pense que c'est temporaire, le temps de partir définitivement. L'avenir de l'industrie automobile en France et en Europe s'annonce compliqué !" En novembre dernier, un autre fabricant automobile, Valéo, annonçait d'ailleurs la suppression de 83 postes sur 225 dans l'usine de Limoges.

Concernant le montant de la prime compensatrice, aucun accord n'a été trouvé. "Il y a une indemnité légale, qui se situe en moyenne entre 15 000 et 20 000 euros. On voulait que la direction accorde une prime supra-légale, pour dédommager les dernières années de chômage partiel que l'on a subies. C'était à peu près 15 000 euros de plus. Mais ils n'ont rien lâché."

Les organisations syndicales ont d'ores et déjà fait savoir qu'elles contestaient la décision. Le 15 janvier prochain, la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets) devra se prononcer sur la validité du PSE. En cas d'avis défavorable, de nouvelles négociations sont prévues pour le 19 janvier.

"CASSER UN SYMBOLE, C'EST INADMISSIBLE" : LES SALARIÉS D'ARCELORMITTAL EN COLÈRE APRÈS LA SAISIE D'UNE LOCOMOTIVE DU SITE DE REIMS !

Un convoi exceptionnel a chargé une locomotive du site d'ArcelorMittal à Reims, menacé de fermer dans l'année. Les salariés très en colère ont garé leur voiture sur la voie ferrée pour protester. Ils dénoncent les méthodes de la direction.

Jeudi 2 janvier, un convoi exceptionnel a rallumé la mèche entre les salariés et la direction d'ArcelorMittal. Des camions sont venus ce matin pour saisir les locomotives du site de Reims, menacé de fermer dans l'année. Dans l'urgence, quelques salariés en colère se sont interposés en garant leur voiture en travers de la voie ferrée. "Comme c'est seulement un projet de fermeture, les négociations peuvent aller jusqu'au 4 mars, nous sommes que le 2 janvier, on a fait des rondes tous les jours pour voir si un convoi exceptionnel chargeait les

locomotives et ce matin, à 10h, on a eu l'alerte", explique un militant syndical d'ArcelorMittal à Reims.

"Enlever les locomotives, c'est un signal fort, ça signifie que ça y est, le site de Reims est condamné, qu'on ferme tout et basta. La locomotive est devenue le symbole de la lutte, vouloir casser le symbole en début d'année, c'est inadmissible. Pour ces convois exceptionnels, il faut l'accord du préfet, c'est ce qui m'inquiète. Ce n'est pas respectueux vis-à-vis des revendications syndicales".

Ça fait un pincement au cœur !

Après discussion, les salariés ont accepté de céder l'une des deux locomotives. Indignés, ils ont immortalisé le moment mais ils ne veulent pas se laisser faire. "Il faut que la direction prenne ses responsabilités. Le groupe ArcelorMittal gagne de l'argent, la société gagne de l'argent, il est hors de question que ce soit le minimum légal qui soit appliqué pour le licenciement", déclare un salarié. "Ça fait un pincement au cœur. On a tous plus de 30 ans d'ancienneté. Pour nous, le fait de stopper l'activité fer, c'est la fin du site. On était 1.500 quand je suis rentré, aujourd'hui on est 350 sur quatre entreprises ArcelorMittal".

Aujourd'hui, 135 salariés sont menacés par la suppression de leur emploi. Les syndicats réclament de la dignité et du soutien. "On aimerait que chacun parte avec un maximum de congés de reclassement, que la direction aide les plus jeunes, même si l'âge moyen est très élevé, à trouver des formations et une activité au sein du groupe ou les aide à retrouver un emploi dans le bassin rémois", confie un des salariés.

En ligne de mire, la nouvelle réunion de négociations qui se tiendra le **15 janvier prochain**. Avec l'épisode du jour, les retrouvailles s'annoncent glaciales.

IN-VIVO À NEUHAUSER (MOSELLE) : AUX PRUD'HOMMES, LA DIRECTION FACE À SES MENSONGES ET AUX SOUTIENS DE JEAN-MICHEL !

Vendredi dernier, de nombreux soutiens, venus de toute la France, se sont rassemblés devant le Conseil des Prud'hommes de Forbach en soutien à Jean-Michel, ouvrier licencié par la direction de Neuhauser. L'audience a démontré la répression à l'œuvre contre un travailleur fortement mobilisé ces derniers mois.

Après la victoire des travailleurs de Neuhauser qui ont arraché la réintégration de leur délégué syndical CGT, Christian Porta, et la condamnation de la direction, celle-ci a lancé une vaste contre-offensive contre les grévistes pour imposer un climat de terreur dans l'usine. Dans ce cadre, les salariés et leurs soutiens étaient réunis vendredi 20 décembre à l'occasion d'une audience clé aux Prud'hommes de Forbach concernant le licenciement de Jean-Michel, un des travailleurs les plus mobilisés ces derniers mois pour Christian Porta.

Une plaidoirie en défense du droit de grève face à la direction de l'usine !

Remplie par les ouvriers de l'usine solidaires et les nombreux soutiens de Jean-Michel, la salle du tribunal était pleine à craquer. Comme à son habitude, la direction a invoqué des motifs fallacieux pour justifier le licenciement de Jean-Michel. D'après la direction, l'ouvrier aurait dit à un travailleur intérimaire qu'il allait lui « *couper la tête* ». Or, la direction n'a même pas pris la peine d'une enquête contradictoire et le seul témoin de l'échange entre les deux salariés a produit une attestation qui dément l'entière de ces accusations et soutient Jean-Michel. Celui-ci n'a non seulement jamais été entendu par l'employeur malgré ses sollicitations mais, pire, il a été licencié à son tour. Interrogé par le juge pour savoir si la référente harcèlement du site avait été saisie pour ces accusations, qualifiées de « *harcèlement* » dans la lettre de licenciement, le DRH a répondu par la négative, déclenchant des rires dans la salle d'audience face aux incohérences manifestes du discours.

Et pour cause, la direction a choisi la mauvaise personne pour construire son récit bricolé de toute pièce. Jean-Michel travaille depuis qu'il a 17 ans à Neuhauser et a passé 35 ans dans les murs de l'usine. Il a donné des dizaines d'années de sa vie à cet employeur et n'a jamais fait l'objet du moindre reproche. L'annonce de son licenciement a donc suscité un tollé. Son chef d'atelier a dénoncé les accusations de la direction et une pétition de soutien a été signée par la quasi-totalité des ouvriers du site face à une attaque malheureusement très fréquente. Comme l'a déploré Elsa Marcel, avocate du salarié, « *la jurisprudence comporte des centaines d'exemples où les employeurs instrumentalisent des intérimaires, en situation précaire et vulnérable, pour réprimer des grévistes.* » L'avocate du syndicat CGT a souligné que les salariés licenciés s'étaient vus proposer des chèques de 100.000 euros pour renoncer à demander leur réintégration aux prud'hommes, signe de la fébrilité de la direction. Malgré ces propositions, Jean-Michel a refusé, préférant lutter pour son emploi et pour « *défendre le droit de grève* », comme l'a plaidé son Conseil.

Pour briser l'élan de combativité suscité par la réintégration de Christian Porta, la direction a licencié trois anciens grévistes depuis août pour mater la combativité du site en visant les soutiens du syndicaliste. « *Après la réintégration de Christian Porta, la société a compris qu'il était difficile de s'attaquer à des ouvriers qui ont un statut protégé, c'est pour ça qu'elle change de méthode et s'attaque aux grévistes et ouvriers qui ont une activité syndicale sans toutefois disposer d'un mandat* » a insisté l'avocate.

Si la direction se défend en affirmant « *ne pas avoir licencié les 200 grévistes* », Maître Dufresne-Castets a de son côté rappelé que l'entreprise ne pouvait évidemment pas se séparer de toutes celles et ceux qui font tourner la

production, d'où le recours à la méthode de l'exemple. Faisant référence à la grande grève de Moulinex, elle a rappelé comment cet employeur pratiquait la méthode de la « charrette » : « *après toute grève, il y avait ce qu'ils appelaient "une charrette", constituée d'un travailleur avec de l'ancienneté, un jeune, et un moyennement ancien, de manière à terroriser tous les salariés, et à montrer que personne n'était à l'abri.* » C'est la raison pour laquelle la réintégration de Jean-Michel est également soutenue par la CGT, qui s'oppose à ces mesures de représailles et compte bien défendre le droit de grève, liberté fondamentale du mouvement ouvrier.

Une solidarité large et nationale !

À la sortie de l'audience, un rassemblement s'est tenu où de nombreux soutiens ont exprimé leur solidarité avec l'ouvrier réprimé. Jean-Michel a également pu compter sur le soutien de plusieurs délégations ouvrières : des travailleurs de la raffinerie de Grandpuits, de l'industrie automobile, des cheminots, du commerce ou encore d'anciens mineurs se sont joints aux ouvriers mosellans mobilisés.

Très touché par cette démonstration de solidarité, Jean-Michel entend poursuivre le combat et aller jusqu'au bout. « *Merçi à tous d'être venus. Tant qu'on est solidaire, on peut se battre contre tout, on arrachera tout, on sera tous ensemble et on lâchera rien* » a-t-il expliqué à la sortie de l'audience.

Alors qu'une vague de licenciements s'abat dans le pays et qu'un patronat toujours plus radicalisé attaque frontalement le droit de grève, la lutte de Jean-Michel et des Neuhauser contre les patrons-voyous du groupe InVivo est centrale. Il faut que la solidarité la plus large et la plus massive s'exprime avec les ouvriers de l'usine pour leur permettre de remporter une nouvelle bataille dans la guerre longue que leur mène la direction de l'usine.

CHU DE NANTES (LOIRE-ATLANTIQUE) : URGENCES SATURÉES, LA CGT MONTE AU CRÉNEAU !

Le syndicat déclare que la surchauffe actuelle du service des urgences n'a rien d'exceptionnel. Il exige la réouverture de lits et la création de postes à la hauteur des besoins.

La direction du CHU de Nantes a déclenché son plan blanc pour faire face à de fortes tensions aux urgences, liées à l'épidémie de grippe.

Le service des urgences comptabilisait lundi 6 janvier 2025 à 10 h plus de 120 patients en attente de soins. **Des personnes âgées de plus de 80 ans dont certaines avec des troubles cognitifs attendent plus de 92 heures avant de pouvoir être transférées** dans un service conventionnel pour être hospitalisées, faute de lits disponibles, alors que le délai d'attente dit « *raisonnable* » a été fixé à 12 heures, dénonce le syndicat.

Pour la CGT, cette situation n'a rien d'exceptionnel puisque les services d'urgences, dont celui du CHU de Nantes, sont en tension permanente toute l'année et plus uniquement qu'en période d'épidémie. En fin de semaine dernière, l'hôpital de Saint-Nazaire a d'ailleurs annoncé que son service d'urgences était également saturé. Outre qu'elle dégrade les conditions de travail des personnels soignants, cette situation peut aussi occasionner une perte de chance pour les patients les plus vulnérables avec à la clé des décès qui pourraient être évités, poursuit le syndicat.

Cette politique de l'autruche qui consiste, malgré l'évidence, à priver les citoyens d'accéder aux soins dans des délais raisonnables ; de mettre en danger les patients les plus vulnérables dans ces conditions dégradées de prise en charge pouvant occasionner une perte de chance pouvant aller jusqu'au décès ; d'épuiser les professionnels jusqu'à ce qu'ils quittent l'hôpital est inacceptable.

Réouverture de lits !

La CGT du CHU de Nantes exige la réouverture de tous les lits et la création de lits d'hospitalisation en nombre suffisant pour répondre aux besoins de santé sur notre territoire.

Le syndicat demande par ailleurs la création de postes à la hauteur des besoins, soit plus de **1.400** pour le CHU.

Le déclenchement d'un plan blanc pour faire face à une épidémie hivernale ne doit pas devenir une norme de fonctionnement !

Il n'y a aucune fatalité à une telle dégradation de notre système de santé. Les gouvernements et Macron sont restés sourd aux leçons de la crise covid et aux revendications légitimes des professionnels de santé. Un plan de refinancement de la Sécurité Sociale et de nos hôpitaux est urgent.

La population doit se réveiller, demain il sera trop tard !

Il est de notre responsabilité, de celles des usagers, des personnels de santé et plus largement de toute la population de manifester leur mécontentement et exiger des moyens pour la santé, sans quoi les événements de ces dernières semaines vont se répéter avec ce risque de mourir sur un brancard aux urgences ; ce risque de voir déprogrammer son intervention chirurgicale ; le risque d'accéder à des soins dans des délais irraisonnables détériorant son état de santé pouvant aller jusqu'à la mort ; le risque de se faire dépister pour un cancer trop tardivement ne pouvant accéder à une imagerie dans des délais raisonnables, alors que des solutions existent.

Nos politiques ont des comptes à rendre à la population et sont responsables de cette inaction face cette situation qui se dégrade chaque année.

Dans ces conditions, nous appelons la population à se mobiliser JEUDI 16 JANVIER 2025 À 18 H 00 DEVANT LE CHU DE NANTES.

ICI-GÎT FRANCE BLEU !

Le compte-à-rebours fatidique a pris fin. Depuis 6h00 le 6 janvier au matin, dans les 44 stations locales de Radio France, "ICI" a remplacé France Bleu. Martelée depuis deux mois à longueur d'antenne, la nouvelle "marque" sonne pourtant toujours aussi creux pour le SNJ-CGT Radio France et une majorité des personnels. Sacrifier le nom solidement implanté et identifié de "France Bleu" pour plaire à la tutelle, **dépenser 3,8 millions d'euros en 2024** pour le nom et le nouveau site quand chaque rédaction locale manque de bras pour faire de la radio et du reportage de terrain, et prétendre avoir l'adhésion des salarié-es quand tous les choix sont imposés d'en haut : nous dénonçons une nouvelle fois ces parti-pris cyniques qui affaiblissent la radio locale en prétendant la renforcer. Il ne suffit pas de se proclamer "*d'ICI*" pour l'être : la proximité se construit au quotidien et dans la continuité, certainement pas en supprimant tous les journaux du soir, comme c'est déjà le cas dans de trop nombreuses stations, pas plus qu'en réduisant la voilure sur les extérieurs ou en diffusant des programmes pré-enregistrés.

L'exemple le plus éclatant de ces ambitions manquées, en ce 6 janvier, est à retrouver dans l'application ICI, partagée avec France 3. Depuis le début des vacances de Noël, sur la page d'accueil, impossible de savoir qui, de la radio ou de la télé, est à l'origine des articles publiés. France Bleu comme France 3 ont disparu : seuls subsistent des logos bien discrets une fois l'article ouvert.

Comment tolérer ce nouvel effacement sans préavis de l'entité radio ? Les rédactions de France Bleu ont-elles soudainement fusionné avec celles de France 3 sur le web ? Et comment justifier les doublons qui continuent de proliférer, malgré nos multiples alertes sur le sujet ? Depuis le 6 janvier, le "*rapprochement*" tant vanté ressemble chaque jour davantage à une fusion qui avance masquée et que nous dénonçons depuis le début du projet. Rappelons que pour ses éditions nationales, France 3 conserve son nom dans ce mariage forcé. Les mots ont un sens, tout comme leur choix, qui n'est jamais innocent. Amputer le nom "France" de nos radios locales n'est pas une décision anodine : elle nous éloigne symboliquement des autres antennes de l'entreprise Radio France, et prépare les esprits à une possible scission effective, si demain le contexte le permettait. Face à cette menace, le SNJ-CGT Radio France salue l'obtention en décembre d'une information-consultation des élu-es du CSE sur le déploiement d'ICI et ses conséquences pour les salarié-es. Plus que jamais, nous serons vigilants sur tous les risques éditoriaux que ce rapprochement pose et sur la défense des spécificités de nos métiers et de la préservation de nos locales, quel que soit le nom qu'on leur impose. **Nous continuerons à lutter pour maintenir un service public de la radio de proximité et de qualité, ICI et ailleurs !**

BIO 17 (CHARENTE-MARITIME) : DES SALARIÉ-ES DU LABORATOIRE SE MOBILISENT POUR LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL ET LEURS EMPLOIS !

Les grévistes réclament de meilleures conditions de travail et l'arrêt de la nouvelle réorganisation de travail mise en place en 2025. **Ils étaient en grève dès 7 heures du matin mardi 7 janvier pour la toute première fois. Une trentaine de salariés du laboratoire indépendant de biologie médicale Bio 17 s'est mobilisé devant le site de Lagord, près de La Rochelle, afin d'exprimer son désaccord face à la nouvelle organisation de travail mise en place par leur employeur depuis le début de l'année 2025.**

Près de 200 personnes travaillent chez Bio 17, dont les laboratoires, qui accueillent environ 70.000 patients par an, sont répartis sur 14 sites en Charente-Maritime.

L'ANNÉE 2025 DÉMARRE FORT POUR LES PATRONS DU CAC 40 !

Il a suffi de 6 petits jours pour que les PDG du CAC 40 gagnent l'équivalent du salaire moyen annuel de leurs employés, selon OXFAM. Et encore, parce qu'il y a eu le week-end...

Imaginé en 2019 par le Think Tank britannique High Pay Centre, le « High Pay Day » est un indicateur qui calcule le moment à partir duquel les dirigeants des entreprises commencent à gagner plus que le montant annuel moyen qu'un de leur salarié empochera sur toute l'année. *Selon Oxfam, cette année, la date fatidique est tombée ce lundi 6 janvier à 16 h 49.*

À peine rentrées de vacances, les plus grandes fortunes du patronat tricolore vont désormais voir leur capital économique gonfler de façon exponentielle. Pas leurs salariés !

Et encore, cela aurait dû arriver quelques jours plus tôt. Reprenant le mode de calcul du High pay centre (les gains des PDG enregistrés en 2023, dernières statistiques disponibles, lissés sur 320 jours travaillés, rapportés au fait que cette année-là, ces mêmes dirigeants ont gagné en moyenne **117 fois plus annuellement que leurs employés**).

Un cap franchi dès le 4 janvier s'il n'y avait pas eu le week-end !

Oxfam estime qu'il ne suffit en réalité que **de deux jours ouvrés et quelques heures en plus**, pour que les grands patrons des 40 plus importantes multinationales cotées à Paris atteignent le salaire moyen annuel pratiqué dans leurs sociétés. *La date fatidique aurait dû intervenir dans la journée de samedi 4 janvier. Mais le week-end est considéré comme non travaillé. C'est donc le lundi que le jour du dépassement salarial a eu lieu.*

Cette année, ce cap est franchi avec quelques heures de retard par rapport à 2024 : le 6 janvier 16 h 49, au lieu du 6 janvier 11 h 35. Ce faible écart est dû aux données prises en compte. *En 2022, les PDG du CAC 40 ont perçu en moyenne **une rémunération 130 fois supérieure à celle de leurs employés**. En 2023, ils n'ont gagné « **que** » **117 fois plus**. Cette minuscule variation démontre que les inégalités de rémunération ont la vie dure dans les plus grandes entreprises.*

Oxfam dévoile aussi les champions en matière d'écart de revenus. *Daniel Julien, PDG de Téléperformance, a gagné **695 fois plus que le salarié moyen de l'un des centres d'appels** que compte sa multinationale, amassant en 2023 plus de **10 millions d'euros de gains**.*

*Même cas de figure pour Alexandre Bompard de Carrefour, dont les employés touchent **408 fois moins que lui en un an**.*

*Bernard Charlès, PDG de Dassault Systèmes, a lui empoché **46 millions d'euros de revenus**, soit **381 fois plus que le travailleur moyen de l'entreprise**.*

100.000 ASSURÉS SOCIAUX PRIVÉS D'ACCÈS AUX SOINS !

Alors que l'Île-de-France est devenue le premier désert médical de France, où plus de 12 millions de personnes se trouvent confrontées au manque criant de médecins traitant mais aussi de spécialistes de secteur 1 (sans dépassement d'honoraires), la fermeture d'une dizaine de centres de santé va aggraver les inégalités d'accès aux soins. Les pouvoirs publics doivent s'engager pour leur maintien. !

Une nouvelle fois, les plus précaires sont les oubliés des politiques publiques aux bénéfices des centres de santé privés qui fleurissent un peu partout. Au nom de la rentabilité financière, de la mise en concurrence, une dizaine de centres de santé sont sacrifiés, et avec eux leurs salariés et leurs patients alors même qu'ils sont le socle d'une politique de santé basée sur la justice sociale et l'égal accès aux soins de qualité.

Nous ne pouvons tolérer une nouvelle dégradation du service public de la santé dans notre région qui aura pour conséquence des recours accrus aux urgences hospitalières déjà saturées, des ruptures de continuité de soins, des retards de prise en charge, avec toutes les conséquences aggravées pour les patients de pathologies chroniques, les personnes âgées et les familles les plus précaires. L'Assurance Maladie, la Ville de Paris, l'ARS Île-de-France, la Région Île-de-France et l'AP-HP doivent se mobiliser pour soutenir financièrement ces centres, assurer leur pérennité mais aussi leurs développements sur l'ensemble de la région.

Les centres de santé associatifs de service public pluridisciplinaire et les centres de l'Assurance Maladie, pratiquant le tiers payant et respectant les tarifs conventionnés de secteur 1 sans dépassement d'honoraires assurent :

- L'accès aux soins de proximité de qualité
- Le relai et la collaboration avec l'hôpital public
- La lutte contre les inégalités sociales et territoriales

Ils sont une nécessité, que ce soit dans chaque arrondissement parisien comme plus globalement dans les localités d'Île-de-France.

Nous refusons de voir disparaître ces centres de santé, nous exigeons une véritable politique publique de santé de la médecine de ville à l'hôpital public en Île-de-France.

Nous demandons l'arrêt d'ouverture de centres privés à but lucratif, ainsi qu'un contrôle rigoureux des pratiques de ceux qui ont aujourd'hui pignon sur rue et dont une majorité ne sont pas reconnus d'utilité publique.

LA CGT REJOINT L'INTERSYNDICALE POUR FAIRE FRONT UNI FACE À LA DIRECTION DE MICHELIN !

C'est avant la fin de l'année que devrait survenir la fermeture de l'usine de Michelin de Vannes, tout comme celle de Cholet (Maine-et-Loire). Dans les négociations qui s'amorcent tout juste, l'intersyndicale va faire front commun, après l'annonce par la CGT, ce mercredi 8 janvier, qu'elle rejoint les autres syndicats : la CFDT, la CFE-CGC, FO et Sud. « Cette démarche s'inscrit dans une démarche de solidarité et de défense collective des intérêts des salariés », fait valoir la CGT.

S'agissant des compensations accordées aux salariés qui ne resteraient pas dans le groupe, « l'immense majorité » selon le communiqué, l'intersyndicale demande un montant fixe de 70.000 €, auxquels s'ajoutent des montants variables en fonction de l'âge de la personne (500 € par année) et de son ancienneté dans l'entreprise (300 €), puis

l'indemnité légale de départ. Les syndicats sont aussi en désaccord avec les propositions faites aux salariés qui s'orientent vers une mobilité interne.

QUEL PROJET DE RÉOUVERTURE POUR LA CLINIQUE VAUBAN ?

RASSEMBLEMENT LUNDI 13 JANVIER 2025 - 15H Mairie de Livry-Gargan à l'occasion d'une table ronde sur l'avenir de la clinique !

La clinique a fermé ses portes en juillet 2023 suite à une liquidation judiciaire du fait d'un patron-voyou, Bernard BENSaid, sous le coup de nombreux procès. Dès l'annonce, la mobilisation des personnels, de la CGT, des habitants, du député et du maire ont permis d'obtenir des rencontres avec les pouvoirs publics. La CGT a déposé un projet concret de reprise des activités de la chirurgie, de la maternité et des consultations non programmées avec un pôle d'excellence sous l'égide de l'hôpital public le GHT Montfermeil/Ballanger. Mais les appétits financiers des groupes privés, comme Emeis (Ex ORPEA) conjugués avec les orientations gouvernementales de délabrement des services publics vont conduire à passer au privé les services psychiatrie du GHT Ballanger. Bien loin de répondre aux besoins de notre population en terme de maternité, de consultations de spécialistes ou encore de consultations non programmées pour répondre aux petites urgences... cette orientation doit être infléchie.

Quelle priorité de réembauche pour les personnels ?

L'ARS a toujours exclu les personnels et leur syndicat CGT des deux réunions du 6 mars et du 24 septembre 2024 ! Et pour cause, la CGT entend porter un projet reposant sur un socle public, en lien avec l'hôpital, doté de moyens et de personnels. A ce sujet, la réouverture devrait permettre d'obtenir la priorité de réembauchage des personnels de l'ex Clinique Vauban, notamment les ASH (agents de services hospitaliers) qui avaient été transférés dans une filiale lyonnaise de M.Bensaid, Victoria, et aujourd'hui liquidée également. Elles sont toujours sans emploi ! Alors, ensemble exigeons la ré-ouverture d'un pôle santé maternité, chirurgie, consultations de spécialistes et non programmées sur ce secteur.

MONDE

AFRIQUE DU SUD : ARCELORMITTAL EN LIQUIDATION !

Coup dur pour l'économie sud-africaine. Arcelor Mittal South Africa a décidé de fermer son usine de fabrication de produits en acier long, **ce qui pourrait affecter environ 3.500 emplois**. Ce choix du géant de l'acier est la conséquence de défis persistants, notamment une faible croissance économique, des coûts logistiques et énergétiques élevés et un afflux d'importations d'acier à bas prix, en particulier en provenance de Chine. La persistance de coûts logistiques et énergétiques élevés, combinés à des interventions politiques insuffisantes ont rendu l'activité insoutenable.

La fermeture touchera à la fois ses usines de Newcastle et de Vereeniging, ainsi que l'unité ferroviaire et de structures Amras.

Une opération de fabrication de coke réduite à Newcastle se poursuivra, reflétant la demande réduite, précise ArcelorMittal. La société a déclaré que la production d'acier cesserait probablement **d'ici la fin du mois** et qu'elle n'avait pas encore déterminé le nombre final de pertes d'emplois. L'impact économique plus large sur les emplois induits devrait être nettement plus élevé, en particulier dans la région de Newcastle, souligne le groupe.

La décision de fermer l'entreprise avait été annoncée en février dernier, mais le groupe a retardé sa décision après avoir consulté le gouvernement. La société sidérurgique sud-africaine "*est confrontée à son plus grand défi soutenu*" depuis la crise financière de 2008, explique la firme, ajoutant que la détérioration des marchés mondiaux et locaux de l'acier, les dépenses élevées et la montée en flèche des importations à bas prix, en particulier en provenance de Chine, ont porté préjudice à l'entreprise. ArcelorMittal South Africa s'attend à déclarer une perte plus importante pour l'année close en décembre.

AIDEZ NOUS, SOUSCRIPTION NATIONALE

Nous ne disposons d'aucun financement officiel, ni d'aucune autre ressource que celle que nous procurent les dons de nos adhérents, de nos sympathisants, de nos amis.

Nous savons que nous pouvons compter sur vous.

Souscrivez et faites souscrire autour de vous

Chèques libellés à : Parti Révolutionnaire COMMUNISTES envoyer à :

Communistes 27, boulevard Saint Martin 75003 Paris (attention au changement d'adresse)

Vos dons pourront être déclarés aux impôts pour obtenir un dégrèvement